

Délibération n° 25-0501

CFVU DU 22 MAI 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 mai 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 22/05/2025.*

Présents	16
Représentés	7
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance Extraordinaire du 10 avril 2025 -

Etaient présents :

M. DAMOME, Mme DURRANS, M. ESTEVE, Mme GONZALEZ SCAVINO, Mme NACHTERGAEL, M. ROUX, M. FOUCAUD, M. GOFFETTE-LEGER, M. HOFFMANN, Mme LACHAUD, M. LE BOURDONNEC, Mme PETIT, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme BIRAUD, Mme ESTEVES LEANDRO, Mme VILAIN, M. JAILLET, Mme VENANT-BOUANANI, M. LUTZ, M. PETIT, Mme ROQUES, M. GIBAUD, Mme COLIN, Mme OTHABURU.

Etaient représentés :

Mme PINEDE, M. CADET, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER.

Etaient invités :

Mme MIRAS, Mme STULIC, M. GUILLIOT, M. FLAMERIE DE LACHAPELLE, M. RIGOLLET, M. VALAT.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h05.

Nombre de membre présents	27
Nombre de membres représentés	4

I/ PLAN DE REPRISE PEDAGOGIQUE EN PRESENTIEL

M. Hoffmann indique que la reprise en présentiel est devenue indispensable afin d'établir d'une part les conditions nécessaires à la validation le 2nd semestre et d'autre part à la préparation de la session d'examens. Il insiste sur la concordance du plan de reprise avec les nombreuses remontées communiquées par les départements qui font état d'un nombre insuffisant d'évaluations de contrôle continu dans leurs parcours de formation ainsi que la réticence voire même le refus des équipes pédagogiques à assurer la continuité pédagogique en distanciel. Il ajoute que ce plan reste fidèle aux modalités d'évaluation de connaissances et compétences ainsi qu'au calendrier adopté en CFVU. Le présente le plan prévoyant 2 scénarii de reprise en présentiel en fonction de la date de levée du blocage.

Mme Lachaud s'inquiète de la situation hétérogène entre les étudiants et en particulier d'étudiants isolés qui ne disposent d'aucune note de contrôle continu.

M. Valat répond que la reprise en présentiel a justement pour objet de remettre les étudiants sur le même pied d'égalité quant au nombre d'évaluations.

Mme Santa Cruz mentionne des parcours de formations dont le calendrier de contrôle continu s'achève avant la date de fin du semestre au 25 avril. Elle demande une modification de la formulation inscrite dans le document afin de permettre à ces formations de reprendre les enseignements et de finaliser leurs évaluations.

M. Hoffmann approuve cette demande.

M. Flamerie de Lachapelle s'interroge pour les formations en ECI qui vont prochainement partir en fouille et qui risquent de ne pas disposer de 2 notes d'évaluation.

M. Hoffmann insiste sur un point important du plan visant à adapter les modalités d'évaluation de connaissances et compétences en autorisant une évaluation du contrôle continu sur la base d'une évaluation unique. Il suggère également de proposer dans le cadre de la reprise de proposer des évaluations permettant la production de 2 notes.

M. Estève s'inquiète pour sa part de la possible indisponibilité des étudiants sur la fin de semestre pour participer aux évaluations : logement, engagements divers...

M. Hoffmann insiste sur nos propres contraintes et sur la nécessité de finaliser les évaluations de contrôle continu.

M. Lutz affirme son soutien au blocage. Comme le plan ne prévoit pas l'éventualité que le blocage se poursuive, il préconise une poursuite pédagogique en ligne avec un cadrage strict imposé aux enseignants. Pour ce qui est des évaluations, il défend un principe de validation générale de type 10 améliorable.

M. Hoffmann répond qu'une délibération instaurant une validation générale n'est pas réglementaire. Même en cas de circonstances exceptionnelles, cela constitue selon la jurisprudence une rupture du principe d'égalité.

M. Lutz se déclare opposé à toute évaluation portant sur du contenu qui n'a pas été dispensé.

M. Hoffmann déclare que beaucoup de collègues ont poursuivi leur enseignement à distance pendant le blocage.

M. Petit intervient pour réaffirmer que l'UNEF :

- est opposée au blocage comme moyen d'action mais se positionne par rapport à la défense des étudiants ;
- milite pour une sortie de crise par le dialogue ;
- comprend le refus des équipes pédagogiques à poursuivre les enseignements en distanciel mais ne partage pas la proposition du bureau de la CFVU qui semble être une carte blanche donnée aux enseignants ;
- souhaite reprendre le guide pédagogique publié en mars 2023 dans une situation assez similaire ;
- s'oppose à toute hypothèse d'annulation de la session d'examens de mai alors que les filières de master sont en session unique ;
- refuse catégoriquement la proposition autorisant les enseignants à faire porter les évaluations sur n'importe quelle(s) séance(s) du programme sans condition ;
- regrette le déroulement actuel des négociations, l'UNEF aurait souhaitée des efforts supplémentaires du côté de la présidence, jugés insuffisants ;
- demande l'intégration d'étudiant.e.s à la cellule de signalement ;

Les élu.e.s UNEF annoncent que si le texte voté n'est pas identique au guide pédagogique de 2023, ils/elles voteront contre.

Mme Venant-Bouanani demande la position du vice-président étudiant concernant ce texte.

M. Jaillet répond que ce plan n'est certainement pas parfait mais qu'il a le mérite de prendre en compte les avis de toute la communauté. Au nom de son syndicat, il d'abstiendra. Il souhaite néanmoins aborder les attaques de l'UNEF dont il est l'objet en qualité de VPE, notamment concernant une absence à une réunion dont il avait informé au préalable M. Hoffmann. Il juge ces attaques indécentes alors qu'il a participé à toutes les AG et qu'il assure une importante correspondance avec les étudiants par courriel.

M. Petit répond que c'est un constat et non une attaque.

M. Damome intervient sur l'évaluation des étudiants en mobilité et l'organisation spécifique prévue par certains départements à la CLEFF. Il indique que STC a déjà prévu des actions pour ces publics et qu'il souhaite les maintenir.

Mme Nachtergaele soulève le cas d'UE dont le contenu est actuellement insuffisant pour mettre en œuvre une évaluation, elle évoque le cas des arts plastiques.

M. Hoffmann insiste sur la nécessité d'un retour le plus rapide possible en présentiel qui permettra de résoudre ce type de situation.

M. Gibaud revient sur le périmètre des contenus à évaluer et souhaite qu'une formulation vienne enrichir le document.

M. Guillot partage cet avis, il pense qu'on ne peut pas évaluer un contenu qui n'a pas fait l'objet d'une interaction préalable entre l'enseignant et ses étudiants.

M. Petit préfère le terme explication à celui d'interaction. Il plaide pour un cadrage strict car si de manière générale il a confiance dans les enseignants, il redoute qu'une minorité évalue et sanctionne les étudiants sur des enseignements non dispensés.

M. Hoffmann convient de revoir la formulation actuelle et propose la formulation suivante : « les évaluations doivent porter uniquement sur les cours dispensés en présentiel et en distanciel. Pour ce qui concerne les enseignements en distanciel que ce soit en mode synchrone ou asynchrone, ils peuvent être évalués dès lors qu'il y a eu une interaction pédagogique en ligne avec les étudiants. Pour les étudiants en FAD, les contenus asynchrones doivent avoir été intégrés initialement dans le déroulé pédagogique et conçus à cette fin ».

M. Petit souhaite une clarification sur l'évaluation des étudiants en master qui relèvent d'une session unique et qu'advient-il si la session ne pouvait être organisée dans le calendrier en vigueur ?

M. Hoffmann répond que la situation est inédite et que cette question ne se posera pas si la reprise en présentiel intervient rapidement.

M. Petit voit cela comme un chantage au déblocage.

M. Valat réfute cet argument. Il présente le document sous forme de FAQ qu'il a rédigé et qui reprend d'une part la réglementation et d'autre part l'état de la jurisprudence. Comme l'a précédemment indiqué M. Hoffmann, il ne peut y avoir de sortie de crise sans reprise en présentiel. Lors des crises antérieures, une reprise est toujours intervenue avant la session d'examens. Il rappelle les dispositions de l'article L613-1 du Code de l'éducation selon lequel : « La délivrance [des diplômes] est subordonnée à la vérification des connaissances et aptitudes acquises par les candidats, laquelle est effectuée par un jury. » Selon lui, si le blocage devait se maintenir, en l'absence de contenus et d'évaluations, les jurys ne pourraient pas délibérer régulièrement.

M. Hoffmann, à l'issue de ces différents échanges propose de délibérer.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	24
Abstention :	7
Pour :	14
Contre :	10

➡ La CFVU approuve le plan de reprise pédagogique.

M. Hoffmann indique qu'en fonction de l'évolution de la situation en fin de semaine, ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la CFVU du 17 avril.

La séance est levée à 11h25.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,
Alexandre PÉRAUD

Signé